

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU VENDREDI 20 JUIN 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire le vendredi 20 Juin à 18 heures sous la présidence de Philippe LE TENIER Maire.

### ELECTIONS SENATORIALES

Les élections sénatoriales se dérouleront le Dimanche 28 Septembre à QUIMPER. Il appartient au conseil municipal de désigner les délégués (3 titulaires et 3 suppléants) qui participeront à cette élection. La liste unique des candidats est soumise au vote de l'assemblée à bulletins secrets. La liste Philippe LETENIER est élue par 11 VOIX et 3 Bulletins blancs. Sont donc désignés comme délégués pour participer aux élections sénatoriales du 28 septembre prochain : En tant que titulaires : Philippe LE TENIER – Thierry LE GUENNOU – Marie Christine ROUXEL. En tant que suppléants : Mr Philippe AMEEL – Magali KERVAGORET- Loic DEREDEL.

### DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

La Préfecture a relevé que des personnes non élues avaient été désignées pour siéger au sein des commissions municipales, alors que seuls les conseillers municipaux peuvent être membres.

Il est nécessaire de modifier les commissions suivantes :

Communication MC ROUXEL remplace C QUERO

Sécurité : Yves LE BORGNE remplace R LEGRAND et L DEREDEL remplace C QUERO

Sports, loisirs et jeunesse : M LE ROUX remplace R LEGRAND

Cadre de vie et environnement : T LE GUENNOU remplace R LEGRAND

Scolaire : P BOZEC remplace M GUYVARCH

Le Centre Communal d'Action Sociale doit comporter autant de membres Elus que de membres non Elus, le Maire étant président de droit

ELUS : P BOZEC- LC ROUXEL – M LE ROUX – M KERVAGORET – C GOURLAUOEN

NON ELUS : M GUYVARCH – A HAVIS – G BOURHIS – A ULVE et A MARION

Les membres non élus seront désignés par arrêté du Maire

13 Voix POUR et une Abstention

### COCOPAQ

Le Conseil Municipal doit également désigner deux membres par commission pour siéger au sein de chacune :

Finances/Mutualisation : MC ROUXEL et T LE GUENNOU

– Aménagement du territoire/Déplacement/Habitat : P AMEEL et C EDELIN

– Eau-environnement/énergies/Gestion durable des déchets : L DEREDEL et E COTTIER

– Solidarité/Santé : N BERTIN et M LEROUX :

– Développement économique/numérique : P LE TENIER et C GOURLAUOEN

– Culture/Culture bretonne : L DEREDEL et M KERVAGORET

– Sports/tourisme : P BOZEC et P LAVOLE

Enfance et Jeunesse : Y LE BORGNE et V COLOMER

Proposition Adoptée à l'unanimité

Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges

Cette commission créée par le COCOPAQ est composée de membres des conseils municipaux.

1 Titulaire et un Suppléant : P LE TENIER et MC ROUXEL

11 Voix Pour – 2 Abstentions et 1 voix Contre.

### REPLACEMENT D'UN ADJOINT SUITE A DEMISSION

La demande de démission de Mr Pascal BOZEC de son poste d'adjoint au maire a été adressée simultanément en préfecture et à la mairie. L'élection d'un nouvel adjoint ne peut se faire qu'après accusé réception des services préfectoraux. Or l'élection de Mme Magali KERVAGORET au poste d'adjointe au maire est antérieure à cette date, aussi cette délibération est entachée d'illégalité et doit être retirée. Le Maire propose à nouveau la candidature de Mme Magali .KERVAGORET.

Soumis au vote de l'assemblée par 10 voix Pour, 1 Bulletin blanc et 3 votes Contre, Mme MAGALI KERVAGORET est élue Adjoint au Maire.

### COMPTES DE GESTION 2013 ( COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT)

Les comptes de gestion 2013 pour le budget général et le service assainissement, dressés par Monsieur LAMER Trésorier sont soumis à l'approbation du conseil municipal. Rigoureusement identiques aux Comptes administratifs 2013 votés précédemment, ils sont approuvés à l'unanimité.

COMMUNE : Fonctionnement +134 595.35 € et en investissement - 207 142.17 €

ASSAINISSEMENT : Fonctionnement + 13 094.13 € et investissement +16 196.12 €

## MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire adopté par le conseil municipal le 18/12/2008 ne prévoyait pas la nature et les conditions d'attribution du montant des indemnités allouées aux rédacteurs territoriaux, grade de Mme Sylvie COROLLER qui va succéder à l'actuelle secrétaire de mairie qui est elle classée au grade d'attaché territorial)

Dans le cadre de cette mutation, Madame COROLLER souhaite conserver sa rémunération actuelle Il appartient au conseil de fixer le régime indemnitaire du grade des rédacteurs en ce qui concerne IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition du Maire et attribue aux rédacteurs territoriaux une IFTS de 6 600.00 euros annuels qui sera versée mensuellement aux agents concernés.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commission des finances s'est réunie les 13 et 21 Mai dernier afin d'examiner la liste des demandes de subventions qui ont été reçues en mairie.

A l'unanimité l'assemblée adopte les propositions de la commission des finances.

## CREATION D'UNE RESERVE INCENDIE – ACHAT TERRRAIN

La défense incendie des deux établissements recevant du public sur le secteur de LOCQUILLEC (Camping et Centre équestre) n'est pas assurée en raison du manque de pression et du faible débit du réseau d'eau potable.

Les services départementaux de secours demandent expressément à la commune de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre d'éventuels incendies.

La création d'une réserve d'eau a été retenue, mais une acquisition foncière s'avère nécessaire.

Des négociations ont été engagées avec Mme Yvonne PARMENTIER qui a accepté de céder à la commune la parcelle cadastrée section A N° 852 d'une superficie de 836 m2 pour un montant net vendeur de 500.00 euros. (cinq cents euros)

Le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer les documents nécessaires à cette cession. Accord à l'unanimité.

## CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR – AUTORISATION DE SIGNATURE

Les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour effectuer les relevés de compteurs des abonnés, permettant d'augmenter la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations en vue d'une facturation sur index réels.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la commune met à la disposition de GRDF des emplacements dans les sites répertoriés pour l'installation des Equipements Techniques .Les emplacements proposés feront l'objet d'une étude permettant à GRDF de n'utiliser que les emplacements strictement nécessaires au bon fonctionnement de son projet.

Trois sites ont été retenus : l'Eglise, le stade et la mairie .La commune percevra une redevance annuelle de 50.00 euros HT pour le site qui sera retenu.

Le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention qui liera GRDF et la commune pour la mise en œuvre de ces équipements.

Accord par 13 Voix Pour et une Abstention.

## POINT SUR LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil d'école s'est prononcé favorablement sur les modalités de mise en des nouveaux rythmes scolaires à compter du mois de septembre à savoir :

Les Temps d'activités Périscolaires se dérouleront le Mardi et le Vendredi après midi de 15 H à 16 H 30

Afin de planifier ces activités les parents d'élèves doivent se prononcer sur l'inscription de leurs enfants à ces activités qui ne sont pas obligatoires.